

Communiqué de presse

Genève, le 20 août 2008

LA RENAISSANCE D'AMINONA : LE PROJET VAUT 500 MILLIONS

Pour les habitants de la commune de Mollens (VS) sur laquelle se trouvent les installations de remontées mécaniques d'Aminona, le problème est clair: soit le complexe touristique est construit, soit la station disparaît, et avec elle des dizaines d'emplois ainsi que l'accès au domaine skiable de Crans-Montana. Pour mieux illustrer et expliquer son projet, la société russe a édité une brochure qui présente l'essentiel de ce projet devisé à 500 millions de francs investis essentiellement dans des entreprises suisses.

Président de la commune de Mollens, Stéphane Pont le précise dans la préface de la brochure : "C'est une question de survie pour Aminona". Et lorsque l'on demande pourquoi, la réponse fuse : "La concession de la télécabine - obsolète - arrive à échéance en 2012. Pour que l'exploitant investisse dans son renouvellement, il exige un investissement dans le développement que seul l'investisseur russe est en mesure de nous offrir aujourd'hui".

Le second souffle d'Aminona, essentiel pour la commune de Mollens, passe donc par la levée des oppositions formulées - longtemps après l'approbation des plans d'affectation de la zone qui n'avaient soulevé aucun commentaire – par les associations. Pas moins de 300 employés sont directement engagés pour la construction - le début du chantier est prévu cet automne encore - et 200 personnes supplémentaires seront recrutées dans le canton conformément aux contrats d'exécution des travaux. Tous ces emplois concernent principalement des sociétés situées dans le Valais.

Les promoteurs, en collaboration étroite avec la municipalité de Mollens, multiplient les contacts, les séances d'information ou de conciliation, mais ils se heurtent

souvent à de nouveaux éléments exigés par les organisations. S'en suit bien évidemment une prolongation des démarches, au détriment du projet qui devrait pourtant obtenir toutes les autorisations lors de sa mise à l'enquête prochaine.

Une nouvelle séance s'est tenue à la commune de Mollens jeudi dernier (14 août). Les quatre organisations, absentes au débat, furent représentées par Maître Raphaël Dallèves.

Une convention élaborée selon les propos des premières réunions de conciliation lui a été remise. Ce dernier a transmis une liste contenant, selon les opposants, les lacunes de la mise à l'enquête publique de mai 2008. Entre autres, les organisations soulèvent les points suivants: l'impact sur l'aménagement du territoire local et régional, le domaine de la Lex Koller, les garanties de logement du personnel, l'alimentation en eau des bâtiments, l'absence d'un concours d'architectes sur le projet, etc.

En ce qui concerne un concours d'architectes, Monsieur Vladimir Markatusa, directeur du projet, relève que, pour une question d'éthique, Monsieur Philippe Gaillard, fils d'André Gaillard l'architecte qui a bâti Aminona, a été choisi. A lui de terminer ce que son père a commencé.

Le nouveau projet inclut aussi les logements pour le personnel. De plus l'investisseur a donné son accord pour le co-financement à la construction d'un nouveau réservoir pour l'alimentation en eau des bâtiments. Les standards écologiques et le standard Minergie seront suivis à la lettre. Le domaine de la Lex Koller est parfaitement respecté puisque s'érigera un complexe hôtelier.

Le promoteur garantit de trouver les meilleures solutions en parfait accord avec les lois suisses tout en essayant de respecter tous les points relevés par les opposants. La commune de Mollens et les investisseurs présenteront encore avant la fin août 2008 une quatrième version de la convention aux organisations en tenant compte de leurs demandes.

Pour de plus amples informations :
Service de presse
AMINONA LUXURY RESORT
AND VILLAGE SA
Media Impact
+(0)22 732 59 97
m.dederichs@mediainpact.ch / press@alrv.ch